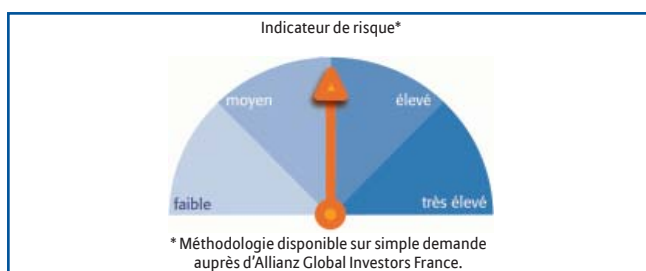


Fiche produit

Allianz Multi Top Harmonie

Profil équilibré
- Multigestion



Une répartition équilibrée des investissements entre marchés d'actions et de taux

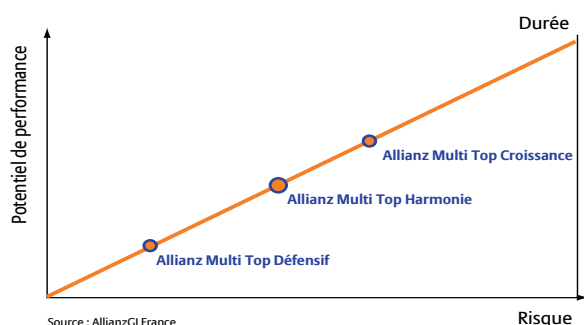
Allianz Multi Top Harmonie est un FCP nourricier du fonds de fonds « AVIP Top Harmonie ».

Son fonds maître est un FCP de multigestion géré selon le processus de sélection de fonds d'AllianzGI Investments Europe¹, qui a pour objectif d'optimiser la performance par une répartition équilibrée des investissements entre les marchés d'actions et les marchés de taux.

L'OPCVM maître vise une valorisation de votre capital à moyen/long terme avec un risque modéré.

AllianzGI Investments Europe vous propose 3 profils de gestion au sein de cette gamme : prudent, équilibré et dynamique.

Allianz Multi Top Harmonie correspond au profil équilibré de cette gamme.



Stratégie d'investissement

Le fonds maître propose une répartition équilibrée, gérée activement, des investissements entre les marchés d'actions et les marchés de taux.

Sur le plan géographique, le fonds est majoritairement investi sur les marchés européens tout en diversifiant ses investissements par des placements sur d'autres zones géographiques en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés de taux et d'actions.

Le gérant peut investir également sur des OPCVM ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué (rendement, croissance), sur des OPCVM spécialisés sur des tailles d'actifs (grandes valeurs, valeurs moyennes et/ou petites valeurs) ou investis exclusivement sur un ou plusieurs secteurs d'activité.

Le concept de la multigestion

La multigestion consiste à sélectionner des gestionnaires externes à la société de gestion ayant chacun un domaine d'expertise spécifique, présentant des styles de gestion complémentaires et différenciés.

Au sein d'AllianzGI Investments Europe, la multigestion est assurée depuis de nombreuses années par une équipe de gérants expérimentés.

Le processus de gestion du fonds maître

Il repose sur deux sources de valeur ajoutée : l'allocation tactique et la sélection d'OPCVM.

• L'allocation tactique

L'analyse des fondamentaux économiques permet l'élaboration d'un scénario central mensuel qui sert de base à la stratégie d'allocation. A l'origine, la structure du portefeuille est définie. Par la suite la gestion prend des décisions d'investissement afin de faire évoluer la structure initiale du portefeuille en fonction de l'évolution des marchés et des convictions d'AllianzGI Investments Europe.

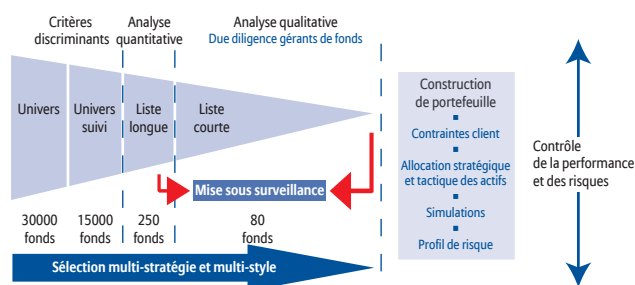
• La sélection d'OPCVM

L'approche de la multigestion consiste à rechercher les OPCVM qui montrent leur capacité à générer une sur performance de manière récurrente.

La sélection rigoureuse se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi. Les meilleurs fonds sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

Plus de 15 000 OPCVM sont étudiés par l'équipe de multigestion d'AllianzGI Investments Europe à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).

Le processus de multigestion
Processus de sélection de fonds et construction de portefeuille



Un contrôle des risques rigoureux

Le contrôle des risques et la gestion veillent quotidiennement au respect des ratios réglementaires et des règles prudentielles imposées.

Atouts du FCP

- Un OPCVM qui permet une répartition équilibrée gérée activement entre actions et taux.
- Un accès aux meilleures expertises du marché avec le recours à la multigestion.
- Une expertise en allocation reconnue d'AllianzGI Investments Europe.
- Un processus structuré et efficient en multigestion.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions - Risque de taux - Risque lié à la gestion discrétionnaire - Risque de change - Risque sectoriel/Géographique - Risque sectoriel taux - Risque de crédit - Impact de l'inflation - Impact des produits dérivés - Risque relatif - Risque ABS et MBS.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP nourricier du fonds de fonds AVIP Top Harmonie

Classification AMF : OPCVM diversifié

Date d'agrément AMF : 30 Décembre 1999

Code ISIN : FR0010424572

Durée de placement recommandée : 3 ans

Frais de gestion : directs : 0,10 % TTC taux maximum - **Indirects :** frais de gestion directs de l'OPCVM maître AVIP Top Harmonie : 1,18 % TTC taux maximum.

Frais de gestion indirects de l'OPCVM maître AVIP Top Harmonie : 1,40 % TTC taux maximum.

Commission de souscription maximale : 5,00 % (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 10 heures. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Chaque part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de part.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : 20 euros

Libellé de la devise : euro

Affectation des résultats : capitalisation

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 30/08/2011

¹ Allianz Global Investors Investments Europe est une plateforme d'investissement d'Allianz Global Investors, filiale d'Allianz SE, regroupant les entités suivantes : Aequitas GmbH (compagnie exemptée d'agrément en vertu des dispositions de la loi « German Securities Trading Act (WpHG) », Allianz Global Investors France S.A. (Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Autorité de régulation en France), Allianz Global Investors Italia SGR S.p.A. (Société de Gestion de portefeuille agréée par « Banca d'Italia », Autorité de régulation en Italie) et Allianz Global Investors Europe GmbH, Zurich Branch (Société de Gestion de portefeuille agréée par « Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht », Autorité de régulation en Allemagne). Les produits et services fournis par ces sociétés ne sont pas nécessairement disponibles dans les pays de résidence de l'investisseur.